

----- Message transféré -----
Sujet: [INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe
Date: Tue, 2 Apr 2024 11:45:37 +0200
De:
Pour: pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Monsieur le préfet,
La DDT de la Sarthe a publié un projet d'arrêté relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025. Je souhaite m'y opposer en déposant un avis défavorable sur la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1 juillet au 14 septembre, en plus de la période complémentaire déjà accordée aux chasseurs du 8 juin au 30 juin dans l'arrêté de 2023.
Dans la note de présentation vous me fournissez au public aucune donnée sur la nature ni la récurrence des dégâts attribués au blaireau et aucune donnée sur l'état des populations de blaireaux.
D'autre part il s'agit d'une espèce protégée par la convention de Berne.
La vénerie sous terre est une méthode cruelle et barbare pour les blaireaux, dangereuse pour les chiens.
Bonne nuit, Monsieur - l'expression de mes salutations respectueuses
Jean-marc Lorphelin